



## CTA du 13 mars... la rentrée 2018 au programme

*Le CTA s'est tenu ce jour, mardi 13 mars. Ce CTA a été l'occasion de rencontrer le nouveau recteur, A. de La Bourdonnaye et la nouvelle DRH, M-C. Duport.*

A l'ordre du jour, il y avait :

1. DHG collèges, LP, LEGT et EREA et situation des emplois enseignants
2. Évolution des emplois administratifs et agences comptables
3. Évolution de la carte des formations et des langues vivantes
4. Cahier des charges du Plan Académique de Formation (PAF)
5. Informations diverses : CAPPEI, CPF

**Les organisations syndicales présentes ont fait des déclarations liminaires (FSU-CGT, FO, SGEN, UNSA) mais le SNALC est resté muet, y compris pendant la quasi intégralité du comité.**

### **1. DHG collègues, LP, LEGT et EREA et situation des emplois enseignants**

La rentrée ne va pas se faire dans de bonnes conditions : baisse du nombre de stagiaires mais maintien des besoins devant élèves... Comment faire ? Le rectorat a une solution toute trouvée : augmenter la pression sur les HSA ! Bien sûr nous avons dit tout le mal que nous pensons de cette décision, en expliquant au nouveau recteur ce que signifiaient ces HSA, pour les enseignants en matière de charge de travail. Nous avons aussi insisté sur les conséquences sur la qualité du service et le suivi des élèves. Les collègues TZR et contractuels sont souvent victimes de la double peine, des HSA étant prévues pour eux dans les deux établissements quand ils sont sur un service partagé, ce qui est de plus en plus courant. Le recteur a entendu notre alerte mais qu'en fera-t-il ? Nous avons redemandé qu'un groupe de travail, placé en juin, après les mutations intra, soit réuni pour examiner les couplages de BMP, supports pour les TZR et contractuels. Le secrétaire générale, P. Diaz, continue à refuser, à demi mot, cette demande logique et faite par toutes les organisations sauf le SNALC.

Lors des GT préparatoires au CTA sur les moyens en collèges, LP et LGT, nous avons fait de nombreuses demandes et propositions pour remplacer des BMP de 18h en postes et pour faire baisser la pression sur les HSA. Les réponses données au CTA ne sont pas nulles mais largement insuffisantes. La réponse qui nous est souvent faite est que le chef d'établissement ne souhaite pas l'ouverture d'un poste ! Cependant grâce aux demandes de la FSU/CGT, ce sont 14 postes remis au mouvement en collège, 8 en LGT et 6 en LP.

Nous avons fait remarquer que l'autonomie des établissements ne fonctionnait pas conformément au code de l'éducation. En effet, alors que la répartition de DHG doit être le fruit d'une concertation de toutes les équipes, validée par un vote en CA, avant envoi au rectorat, on constate que ce n'est pas le cas. Les répartitions ont été envoyées au rectorat par les chefs d'établissement le 5 février et des CA se tiennent encore cette semaine, plus d'un mois après la date butoir ! Le recteur a réaffirmé la nécessité de tenir les CA dans les temps. Espérons que cela soit respecté à l'avenir. C'est aussi à nous, dans les établissements, à exiger la réunion des CA début février.

Le secrétaire général a refusé de soumettre cette répartition des moyens au vote !

## 2. Évolution des emplois administratifs et agences comptables

L'évolution est à la baisse : perte de 3 emplois en établissements (lycée Guez de Balzac, LP Atlantique, lycée Paul Guérin) et de 3 autres dans les services départementaux et académiques (DSDEN 16, 79 et rectorat).

Nous avons insisté sur le fait que la charge de travail augmentant, tant dans les établissements que dans les services, il fallait faire remonter au ministère la nécessité, au contraire, de créer des emplois dans ce secteur. La qualité du service public en dépend.

Le vote a suscité une surprise : si nous avons été 9 à voter CONTRE (5 FSU-CGT, 2 UNSA, 1 SGEN, 1 FO), le SNALC a offert une voix POUR à l'administration. Les agents administratifs apprécieront...

**Il a été aussi question des personnels de direction.** Un poste d'adjoint est supprimé au lycée Nelson Mandela de Poitiers et un est ouvert au collège de Saint Porchaire. Si l'on peut reconnaître les besoins dans ce collège, il est évident que la situation du lycée Nelson Mandela est tout aussi cruciale. Nous avons expliqué pourquoi ce « transfert » n'était pas acceptable.

Le vote a eu encore de quoi surprendre : 7 CONTRE (5 FSU-CGT, 1 FO, 1 SGEN) mais 2 abstention de l'UNSA (majoritaire chefs les chefs d'établissement !) et encore une voix POUR du SNALC.

**Côté agences comptables,** le mouvement de suppressions et de regroupements d'agences continue. Le rectorat fait ses choix en fonction des départs en retraite des agents mais ces fermetures auront des conséquences sur l'organisation des établissements, autant ceux qui perdent l'agence que ceux qui changent de rattachement ou ceux dont l'agence grossit exagérément. La question de l'organisation du travail et de l'impact sur l'ensemble de l'établissement considéré pas pas reçu de réponse de la part du recteur ou du secrétaire général.

Nous avons voté CONTRE avec FO (6 contre) mais le SGEN et l'UNSA se sont abstenus (3) et le SNALC a voté... POUR !

## 3. Évolution de la carte des formations et des langues vivantes

Les modifications sont à la marge en ce qui concerne les ouvertures de 3 bilangues (Villefagnan, Bouillé-Loretz, La Fayette-Rochefort), 1 LV2 chinois à Guez de Balzac et une section euro allemand à Nelson Mandela.

**Pour les classes à horaires aménagés,** il s'agit de : Segonzac et Michelle Pallet (Angoulême) en arts plastiques et Burie, Brioux sur Boutonne, JeanMoulin (Poitiers) en théâtre.

Enfin pour **les ULIS Pro**, c'est une opération blanche en apparence : 2 fermetures (Sillac et Saint Maixent) et 2 ouvertures en EREA (Puymoyen et Mignaloux Beauvoir que la FSU/CGT avait porté en groupe de travail). Les explications ont été assez confuses, mais il semble que les collègues perdant leur poste puissent d'une priorité d'affectation sur une ULIS pro à proximité (la collègue de sillac devrait être affectée à l'EREA de Puymoyen, l'administration propose au coordonnateur de l'Ulis de St Maixent d'aller sur le poste de l'Ulis de Paul Guerin vacant). Dans ce cadre le Dasen du 79 a confirmé la 2ème ULIS sur le LP Paul GUERIN de Niort

Considérant ce fait et l'ouverture à Mignaloux que nous demandions, nous nous sommes abstenus, avec FO (6 voix), pendant que le SGEN a voté CONTRE et l'UNSA et le SNALC POUR (3 voix).

#### **4. Cahier des charges du Plan Académique de Formation (PAF)**

Ce cahier des charges est divisé en 3 parties, en fonction du public visé :

- les ATSS (personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé),
- les enseignants et CPE,
- les personnels de direction.

Il s'agit de la commande passée par le rectorat aux organismes de formation. Le PAF, résultat de cet appel d'offre, sera communiqué en juin.

Nous pouvons nous satisfaire de certaines évolutions, suite à nos remarques des années précédentes. Ainsi, un volet concernant la réactualisation des connaissances théoriques est intégré pour les enseignants et l'apport de la recherche est sollicité. Pour ce qui concerne la réforme du lycée, rien n'apparaît encore, faute de consignes ministérielles qui tardent à venir...

Concernant les personnels du 1<sup>er</sup> degré, la FSU/CGT est intervenue pour dénoncer, une nouvelle fois, leur « non accès » aux formations inscrites dans le PAF, alors que certaines leurs sont aussi destinées ! L'administration a indiqué... encore une fois ... qu'elle essaierait de résoudre ce problème pour la rentrée 2018, en attendant la mise en place d'une nouvelle interface pour remplacer Gaia. La FSU /CGT a souligné évidemment le problème n°1 de la formation, le manque de remplaçants et a demandé le retour de remplaçants dédiés à la formation continue.

Si les ATSS bénéficient d'un volet important sur la prévention des risques psycho-sociaux et sur la santé, rien de tel pour les enseignants, CPE ni pour les chefs d'établissement. Nous l'avons regretté. Rien non plus sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

Enfin nous avons souligné l'influence très « managériale » de la partie concernant les chefs d'établissement. Il semble qu'« animer une équipe » se résume à « gérer des conflits » ou mieux à « apprivoiser les conflits » (sic), cela à coup « d'écoute empathique » et de « techniques de gestion des émotions ». nous avons fait remarquer qu'il s'agissait plutôt d'organisation du travail, de gestion du temps et de respect de la réglementation. Effectivement quand tout cela n'est pas fait correctement, peuvent surgir des conflits et des émotions fortes ! Il serait préférable d'apprendre à prévenir plutôt que guérir. Le recteur a reconnu, avec nous, que la prévention dans ce domaine aussi était indispensable. Nous verrons, au moment de l'examen du PAF, si des inflexions seront données à cette tendance.

#### **5. Informations diverses : CAPPEI, CPF**

Départs en formation CAPPEI 2018 – Le SG M. Diaz a indiqué que le volume de départs en formation CAPPEI, que ce soit pour le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>nd</sup> degré, n'était pas encore arrêté. Il a indiqué qu'une réunion de direction statuera sur les choix de départs (volume et dominantes) d'ici 10 jours maximum. La FSU / CGT a indiqué que ce délai était trop long au regard des incidences que cela avait sur les opérations de mouvement.

Compte personnel de Formation : M. Doreau de la DAFOP a enfin donné des nouvelles du CPF, successeur du DIF, et qui pour l'instant encore jamais mis en œuvre dans notre académie depuis sa mise en place il y a 1 an 1/2 ! La mise en place du CPF serait encore reportée ! M. Doreau a expliqué que le gouvernement souhaitait changer le principe du CPF (annonce du 5 mars, il n'y aurait plus un stock de volumes d'heures de formation mais des euros). En attendant la présentation de nouveaux textes sur le CPF, M. Doreau a expliqué que le rectorat allait peut-être revenir aux textes régissant le DIF, soit ce qu'il se faisait il y a 2 ans et qui avait été suspendu ! La FSU/CGT a demandé que la communication envers tous les personnels qui ont déposé un dossier se fasse sur toutes les avancées, ou reculades, de ce dossier. M. Doreau a indiqué qu'une apprentie avait été recrutée pour communiquer avec les personnels : Calodat Aurelie 05.16.52.64.59 – Aurelie.Calodat@ac-poitiers.fr